Nations Unies S/PV.6871



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6871e séance

Mardi 27 novembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

12-60773 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne à présent la parole à M. Robert Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui avec pour toile de fond la vague de violence inquiétante qui a récemment déferlé sur Gaza et Israël et l'escalade dangereuse qui a pris fin avec la signature le 21 novembre de l'accord de cessez-le-feu négocié par l'Égypte. Parallèlement, les Palestiniens devraient cette semaine matérialiser leur intention de demander à l'Assemblée générale l'octroi du statut d'État observateur non membre.

Ces deux événements politiques majeurs occultent les autres aspects habituels de nos rapports réguliers et justifient que je m'y attarde tout particulièrement dans mon exposé d'aujourd'hui. Ils montrent tous les deux que le statu quo est intenable et qu'il est absolument vital de trouver un moyen d'aller de l'avant pour relancer d'urgence le processus de paix. En outre, ils interviennent tous deux dans un contexte régional marqué par des préoccupations croissantes, principalement liées au conflit en Syrie, lequel se poursuit avec une intensité alarmante.

En ce qui concerne Gaza, le Secrétaire général a la semaine dernière présenté au Conseil un exposé sur la visite d'urgence qu'il a effectuée en Égypte, en Israël, dans le territoire palestinien occupé et en Jordanie, et sur les intenses efforts diplomatiques qui ont abouti à l'annonce de la signature d'un accord de cessez-le-feu appelant principalement à une cessation réciproque des hostilités, dont s'est félicité le Conseil. Je vais donc axer mes remarques premièrement sur les prochaines mesures à prendre, lesquelles vont nécessiter un travail difficile pour arrêter les détails non réglés dans l'accord afin que le cessez-le-feu puisse solidement s'instaurer. Je vais également décrire au Conseil le rôle actif que joue l'ONU pour répondre aux besoins humanitaires et en matière de relèvement à Gaza, où je me suis rendu dimanche.

Le Secrétaire général m'a demandé de rester au Caire dans les jours qui ont suivi l'annonce d'une trêve et les efforts qu'il a lui-même déployés pour aider à parvenir à un accord sur les grands éléments du cessez-le-feu. Aux termes de cet accord de cessez-le-feu, Israël et les factions palestiniennes ont accepté de mettre un terme « à toutes les hostilités » et, après une période de calme initiale de 24 heures, d'entamer des négociations sur certains des problèmes de longue date à régler pour qu'un cessez-le-feu vaste et solide puisse s'installer durablement. La sécurité demeure le point central de ces négociations. Je puis indiquer que l'Égypte et les parties ont d'ores et déjà entamé des négociations intenses concernant la manière de régler les problèmes énumérés dans l'accord. L'ONU, qui est présente sur le terrain, travaille en étroite collaboration avec l'Égypte pour contribuer à ces négociations et formuler des suggestions.

Globalement, le calme a tenu, bien que quelques roquettes aient été lancées dans les heures qui ont suivi l'accord et qu'il y ait eu de nouveaux échanges de coups de feu pendant une manifestation organisée à Gaza le long de la barrière, qui ont fait un mort parmi les manifestants palestiniens. Il est maintenant crucial que les parties respectent la trêve et se laissent du temps pour régler les autres éléments de l'accord. Mais nous savons que ce ne sera pas chose facile.

Il est malheureux qu'en dépit des avertissements multiples, nous ayons une fois de plus assisté à une grave escalade, quatre ans après l'opération « Plomb durci ». Cette vague de violence dévastatrice vient durement nous rappeler que le statu quo n'est pas tenable. Aucun progrès ne sera possible tant qu'il n'aura pas été répondu aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Dans le même temps, les Palestiniens auraient une excellente raison supplémentaire d'encourager un calme durable si celui-ci devait déboucher sur la levée du blocus imposé à Gaza. L'occasion se présente enfin de remédier aux causes profondes du conflit mentionnées dans la résolution 1860 (2009), qui fournit le cadre juridique international pour une stabilisation de la situation à Gaza. Or les éléments fondamentaux de

cette résolution, parmi lesquels la fin du trafic d'armes et l'ouverture des points de passage, n'ont toujours pas été mis en œuvre. L'accord fournit maintenant un cadre pour régler la question de l'ouverture des points de passage, faciliter la circulation des personnes et le transfert de marchandises, mais également éviter d'imposer des restrictions à la liberté de déplacement des résidents et de prendre pour cible les habitants des zones frontalières. Il a été convenu que d'autres questions seraient abordées, sur demande. Les mesures visant à prévenir le trafic d'armes et à mettre en place des dispositifs de sécurité à long terme devraient aussi être examinées pour assurer un retour au calme durable.

Je constate avec satisfaction que la mise en œuvre a véritablement commencé et qu'Israël a, en principe, accepté l'élargissement de la zone de pêche maritime à six milles nautiques. C'est déjà un bon résultat, mais ce n'est pas suffisant. Il faut faire plus pour ce qui est des points de passage et de la liberté de circulation. Nous espérons que la prochaine mesure concrète pour faire progresser la situation sera la libéralisation de l'importation des matériaux de construction, notamment de l'agrégat, des barres de fer et du ciment, par les points de passage actuels. Les exportations en provenance de Gaza, ainsi que les transferts vers la Cisjordanie, devraient également faire partie du mécanisme.

Mais nous devons également nous pencher sur d'autres aspects de la résolution 1860 (2009), qui préconise l'adoption de mesures tangibles en vue de la réconciliation palestinienne. Le Secrétaire général a constamment appuyé les efforts en faveur de l'instauration de l'unité palestinienne, dans le contexte des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine et des travaux de l'Égypte à cet égard. J'espère que la crise à Gaza a donné également l'occasion de surmonter les divergences par des moyens concrets. La population de Gaza et de la Cisjordanie n'en attendent pas moins de leurs dirigeants.

Les effets dévastateurs de la violence pendant ces huit jours sont maintenant évidents. On estime que 158 Palestiniens dont 103 civils – 33 enfants et 13 femmes – ont été tués. La mort de 10 membres de la famille Dalu tués dans leur maison lors d'une attaque aérienne israélienne le 18 novembre, donne un exemple particulièrement douloureux des souffrances endurées par les civils. Quelque 1 269 Palestiniens auraient été blessés. Six Israéliens – quatre civils et deux soldats – auraient été tués par des tirs de roquettes palestiniennes, et 224 Israéliens, des civils pour la plupart, ont été blessés. L'attentat à la bombe du 21 novembre à Tel-Aviv, que le Secrétaire général a condamné avec la plus grande fermeté, a fait 23 blessés, dont trois grièvement atteints.

Le Secrétaire général a souligné que sa principale préoccupation dans l'immédiat était d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les civils, où qu'ils se trouvent. Il a condamné le recours excessif à la force qui met en danger la vie des civils. Il a parallèlement condamné systématiquement les tirs de roquettes effectués sans discernement contre Israël, ce qui est inacceptable et ne fera qu'intensifier la violence. Pour dire les choses simplement, toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire afin de garantir la protection de tous les civils, à tout moment.

Consterné de voir que la situation observée durant sa visite ressemblait terriblement à celle d'il y a quatre ans, le Secrétaire général m'a chargé, ainsi que les autres organismes des Nations Unies, de mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, des mesures d'aide au relèvement et et d'assistance humanitaire à Gaza et de renforcer notre appui actuel. Je me suis rendu à Gaza dimanche et j'ai pu voir moi-même les destructions provoquées par les hostilités. J'ai rendu visite à des familles de réfugiés – bénéficiaires des programmes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) – et je leur ai adressé mes condoléances plusieurs de leurs membres ayant été tués lors d'une frappe aérienne israélienne. J'ai également vu qu'une école construite tout récemment par l'UNRWA avait été gravement endommagée au cours des combats, et j'ai parlé avec des pêcheurs gazaouis de la coopérative locale dont le bâtiment administratif a aussi été touché.

La cessation des hostilités a empêché une crise humanitaire de grande ampleur. Néanmoins, le nombre de Palestiniens quittant leur foyer pour chercher refuge à l'UNRWA et dans les écoles publiques a fortement augmenté avant la conclusion de l'accord de cessez-le-feu. Au plus fort de la crise, près de 12 000 personnes ont été déplacées. L'ONU et ses partenaires ont été en mesure de répondre rapidement aux besoins de ces familles, et, samedi, ils avaient pratiquement repris toutes les opérations humanitaires qui étaient en cours avant le 14 novembre. J'ai le plaisir d'annoncer que presque toutes les familles sont maintenant rentrées chez elles. L'UNRWA et les écoles publiques ont rouvert le 24 novembre et les municipalités de toute la bande de Gaza ont commencé a déblayé les décombres.

Le même jour, je me suis également rendu à Rishon Lezion, un quartier de Tel-Aviv, où une roquette provenant de Gaza avait détruit une grande partie d'un immeuble dont les résidents n'ont heureusement pas été blessés. J'ai exprimé ma profonde sympathie, au nom du Secrétaire général, aux Israéliens qui ont été touchés. Je me suis entretenu avec de jeunes habitants du quartier, qui m'ont bien expliqué dans quelle mesure la récente escalade avait compromis la sécurité de millions de civils israéliens, jusqu'à l'intérieur du pays.

Je voudrais maintenant évoquer l'intention déclarée de la Palestine de présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le statut de la Palestine dans le courant de la semaine. Les passions déclenchées par cette initiative éventuelle démontre combien les parties demeurent divisées à ce sujet.

Il ressort clairement de la Charte des Nations Unies que la reconnaissance d'un État et son statut à l'Assemblée générale sont des questions qui relèvent de la responsabilité des États Membres et des organes intergouvernementaux de l'ONU et non du Secrétariat. Le Secrétaire général a affirmé à plusieurs reprises que les Palestiniens devraient disposer d'un État viable et indépendant qui leur est propre, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité. La création d'un État palestinien n'a que trop tardé; elle est essentielle pour répondre aux aspirations légitimes des deux peuples et est un facteur décisif de la stabilité de la région. Le Secrétaire général espère que toutes les parties concernées envisageront de façon responsable les conséquences de toute décision qu'ils prendront.

Toutefois, quelle que soit l'issue de cette initiative à l'Assemblée générale le 29 novembre, il est également important de prévoir les actions à suivre, notamment de préserver les progrès essentiels accomplis par l'Autorité palestinienne dans la mise en place d'institutions nationales solides. Ces mesures se sont traduites par des améliorations véritables dans les domaines de l'économie et la sécurité, mais la situation risque sérieusement de se dégrader dans ces deux secteurs. Le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad doivent être félicités pour ces résultats, qu'il convient de préserver.

Le Secrétaire général est également conscient que l'efficacité du Quatuor a été remise en question, y compris par des membres du Conseil, et j'ai déjà signalé, par le passé, que sa crédibilité était en jeu. Lors de sa récente réunion en pleine crise de Gaza le 17 novembre, la Ligue des États arabes a évoqué la nécessité de revoir la position arabe à l'égard de la cause palestinienne, du processus de paix et d'autres instruments, comme le Quatuor. Le sentiment d'urgence est aujourd'hui encore plus grand, et les membres du Quatuor doivent faire le point sur les événements des derniers mois et réévaluer leur rôle pour ce qui est de définir la voie à suivre.

J'ai aussi systématiquement mis en garde contre la menace que fait peser l'impasse prolongée dans laquelle se trouve le processus de paix sur la solution des deux États et la viabilité de l'Autorité palestinienne. Rien ne peut remplacer de véritables négociations pour concrétiser cette vision. Cela doit demeurer notre priorité collective. Malheureusement, nos efforts ont continué d'être affaiblis par les actions menées sur le terrain, notamment la poursuite des activités de colonisation, la violence des colons et les affrontements entre les Palestiniens et les forces de sécurité israéliennes, au cours desquels deux manifestants palestiniens ont été tués. L'effet de contagion de la crise de Gaza en Cisjordanie a été en grande partie contenu grâce à l'efficacité des forces de sécurité palestiniennes.

Je voudrais à présent évoquer brièvement la situation en République arabe syrienne, où le conflit qui fait rage depuis 21 mois a atteint maintenant un degré effrayant de brutalité et de violence. Je serai bref, puisque le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, informera le Conseil de façon plus détaillée lors de consultations privées, dans le courant de la semaine.

La destruction, la mort et la souffrance font maintenant partie du quotidien des Syriens. La crise humanitaire s'aggrave alors que l'hiver approche, et le nombre de personnes dans le besoin augmente, et va peut-être atteindre 4 millions de personnes en Syrie d'ici la fin 2012. Le flux de réfugiés se poursuit également. Le nombre global de réfugiés syriens enregistrés et bénéficiant d'une assistance se situe maintenant autour de 450 000, et la Turquie, le Liban et la Jordanie en accueillent plus de 100 000 chacun. Plus de 10 000 réfugiés palestiniens de la Syrie ont aussi fui la violence, et sont partis principalement au Liban, mais aussi en Jordanie. Nous appelons de nouveau la communauté des donateurs à appuyer nos programmes d'assistance humanitaire.

Dans ce contexte, le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, poursuivent leurs efforts en vue de parvenir à une solution politique et de sortir les parties de la logique militaire dans laquelle elles restent enfermées.

En raison du conflit interne en Syrie, la situation dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement demeure instable. Des affrontements armés entre les Forces armées arabes

syriennes et des membres armés de l'opposition éclatent tous les jours dans la zone de séparation. Les tirs qui traversent la ligne de cessez-le-feu montrent que la violence peut s'intensifier entre Israël et la Syrie. Des obus de mortier tirés par les forces du Gouvernement syrien ont atterri plusieurs fois dans le Golan occupé par Israël, et les Forces de défense israéliennes (FDI) ont riposté à trois reprises. Les autorités syriennes ont indiqué que deux soldats syriens avaient été tués le 18 novembre à la suite de tirs lancés par les FDI à travers la ligne de cessez-le-feu. Les autorités israéliennes ont également signalé que des tirs d'armes de petit calibre avaient touché des patrouilles des FDI à un certain nombre d'occasions. La situation compromet de toute évidence la stabilité régionale et le cessez-le-feu entre les deux pays. Nous avons appelé à plusieurs reprises les deux parties à respecter l'accord sur le dégagement.

La situation au Liban demeure en outre exposée aux retombées du conflit qui se poursuit en Syrie. Puisque le Coordonnateur spécial Derek Plumbly viendra lui aussi cette semaine informer le Conseil de manière plus détaillée, je vais uniquement souligner quelques points importants. L'on continue de faire état de bombardements transfrontaliers et de contrebande d'armes. Les affrontements qui ont eu lieu le 11 novembre entre des Salafistes et le Hezbollah dans un quartier à majorité chiite de la ville de Saïda, au sud du pays, témoignent de la tension constante qui existe entre partisans et adversaires du régime syrien, ayant fait trois morts et un certain nombre de blessés. L'Armée libanaise a été déployée pour maîtriser la situation et prévenir toute nouvelle escalade de la violence.

Concernant la situation générale au Liban, le principal fait nouveau depuis le dernier exposé a été l'attentat terroriste qui a tué le général de brigade Wissam al-Hassan, chef des services de renseignement des Forces de sécurité intérieure libanaises, à Beyrouth le 19 octobre. Deux autres personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées car l'explosion s'est produite dans le quartier résidentiel d'Achrafieh. Cet assassinat politique a déclenché des violences dans tout le pays, entraînant la mort d'au moins huit personnes et en blessant une trentaine d' autres. L'opposition a appelé à la démission du Gouvernement du Premier Ministre Mikati, et a annoncé qu'elle ne dialoguerait pas avec le Gouvernement.

Le Président Sleiman continue de mener des consultations avec les dirigeants politiques pour trouver une solution qui puisse recueillir un large soutien. Ses efforts méritent d'être fermement étayés. Les principes de la Déclaration de Baabda du mois de juin, et notamment la politique de dissociation, demeurent l'accord fondamental accepté par toutes les factions politiques libanaises pour la sécurité et la stabilité du Liban. Pendant ce temps, il est essentiel que les institutions de l'État continuent de jouer leur rôle afin de garantir la sécurité, la stabilité et la justice. Une autre session de dialogue national est programmée pour le 29 novembre. Il est dans l'intérêt du maintien de la stabilité a Liban que toutes les parties continuent de faire preuve de retenue, évitent la rhétorique provocatrice et travaillent en étroite collaboration pour préparer les élections de 2013.

La situation qui prévaut à l'intérieur de la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée généralement calme. Le 19 novembre, deux roquettes Grad ont été découvertes par des membres de l'Armée libanaise près du village de Mazraa al-Islamiya, dans le sud du Liban. Les roquettes devaient être lancées par-delà la Ligne bleue sur le territoire d'Israël. La FINUL et l'Armée libanaise ont élevé leur niveau d'alerte et augmenté le nombre d'activités opérationnelles coordonnées après la flambée de violence qui a frappé la bande de Gaza et le sud d'Israël. Les efforts destinés à maintenir le calme dans ce contexte de violence ont reçu un large appui politique, y compris de la part du Hezbollah.

J'en viens au terme de mon exposé. Rien que cette semaine, le Conseil entendra trois exposés sur le Moyen-Orient, sans parler du programme de l'Assemblée générale prévu, ce qui témoigne de l'activité intense que connaît actuellement la région. La semaine dernière, avec ce qui s'est passé à Gaza, nous étions au bord d'une crise qui aurait pu engloutir toute la région. Nous devons considérer cela comme un rappel pour chacun de nous à travailler ensemble en vue de rétablir les perspectives d'une paix durable dans la région.

La région est en marche vers un avenir imprévisible comportant de multiples sources d'incertitude. Ce qui est certain toutefois, c'est que le conflit israélo-arabe ne saurait être ignoré au moment de façonner cet avenir. Je reste convaincu qu'une solution au problème israélo-palestinien prenant la forme d'une solution des deux États négociée est la meilleure contribution que nous puissions faire actuellement à la stabilité régionale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.